

ATOME

Rapport Pompili : 33 mesures pour un nucléaire plus sûr

Par Jean-Christophe Féraud(<http://www.liberation.fr/auteur/12612-jean-christophe-feraud>) — 5 juillet 2018 à 08:00



Des militants de Greenpeace entrés dans la centrale nucléaire de Cruas-Meysses, le 28 novembre 2017 Photo AFP

La commission d'enquête sur la sûreté et la sécurité nucléaire de Barbara Pompili rend ce jeudi un rapport qui détaille des manières pour mieux protéger les centrales françaises. Quelques jours après le dernier coup d'éclat de Greenpeace.

Un [drone relooké en Superman](http://www.liberation.fr/france/2018/07/03/centrales-nucleaires-le-nouveau-crash-test-de-greenpeace_1663787)(http://www.liberation.fr/france/2018/07/03/centrales-nucleaires-le-nouveau-crash-test-de-greenpeace_1663787) est venu percuter une nouvelle fois le mur de certitude en béton affiché par les gens de l'atome. En l'occurrence, celui du «bâtiment piscine» de la centrale EDF de Bugey (Ain), rempli de combustible hautement radioactif. Et deux jours après cette opération de Greenpeace, c'est un rapport d'enquête parlementaire qui vient ébranler le «*faites-nous confiance*» opposé aux lanceurs d'alerte qui s'inquiètent d'un possible attentat terroriste visant l'un des 58 réacteurs français. La députée LREM Barbara Pompili, qui a dirigé les investigations de la commission d'enquête sur la sûreté et la sécurité nucléaire, créée en janvier, doit présenter ce jeudi son rapport : un pavé de 197 pages qui appelle à un véritable «*contrôle démocratique*» du complexe nucléaire hexagonal.

Selon la note de synthèse que *Libération* a pu consulter, ce rapport qui avance 33 propositions, recommande aussi un renforcement de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Il invite fermement EDF et Orano (ex-Areva) à mieux protéger leurs réacteurs et piscines de refroidissement. Et à prendre à bras-le-corps le double casse-tête de la gestion des déchets radioactifs et du démantèlement des installations nucléaires vieillissantes. Revue de détail des dix principales mesures préconisées par la commission d'enquête copilotée par Barbara Pompili (rapporteuse) et le député LR Paul Christophe (président).

Plus de pouvoirs au gendarme du nucléaire

En France, la «sûreté nucléaire» et la «sécurité nucléaire» sont deux notions distinctes : la première relève de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et recouvre tout ce qui fait qu'une centrale atomique fonctionne dans des conditions optimales pour que la population et l'environnement soient protégés de la radioactivité. La «sécurité

nucléaire» englobe, elle, «*la prévention et la lutte contre les actes de malveillance*» visant les centrales nucléaires. Et relève exclusivement du ministère de la Défense et des services de sécurité.

Le gendarme du nucléaire n'a pas son mot à dire sur la manière dont sont protégées les centrales nucléaires face aux différents scénarios d'attaque terroriste(http://www.liberation.fr/france/2017/12/04/la-securite-nucleaire-battue-en-breches_1614443). Et inversement, les services de sécurité ne sont pas consultés sur l'architecture et l'épaisseur des murs à protéger. La commission préconise donc de «*doter l'ASN de compétences en matière de sécurité passive*», comme ses homologues étrangers. Ainsi, le gendarme du nucléaire pourrait contraindre les exploitants à «bunkériser» leurs installations les plus sensibles, là où l'épaisseur du mur des piscines de combustible d'EDF n'excède pas 30 cm aujourd'hui. Pas du luxe.

Flouter les sites nucléaires sur Google

Quand la commission d'enquête a débuté ses travaux il y a cinq mois, il était possible à l'internaute en balade sur Google Earth de s'offrir un tour de France nucléaire détaillé : vue aérienne précise des centrales, des bâtiments et des enceintes de protection, et même coordonnées GPS... Aussi incroyable que cela puisse paraître, la plupart de ces infos sensibles étaient en libre-service, à disposition du premier terroriste venu. «*Les responsables de Google France ont admis la nécessité de dissimuler les contours trop précis de ce genre d'installations et ont commencé à le faire, ce qui est à mettre au crédit de notre commission*», se félicite Barbara Pompili. La commission d'enquête recommande «*de faire évoluer le cadre juridique pour rendre ce floutage obligatoire et permanent*». On a envie de dire enfin.

Rendre «imprévisibles» les transports

Dans *le Grand mensonge*, un documentaire glaçant(http://www.liberation.fr/france/2017/12/04/le-grand-mensonge-documentaire-glacant_1614428) sur les risques d'attentats nucléaires diffusé fin 2017 sur Arte, Yannick Rousselet de Greenpeace montrait comment on peut surveiller les convois de camions chargés de matière nucléaire qui font l'aller-retour entre l'usine de la Hague, dans le Cotentin, et celle de Marcoule, dans le Gard. Le plus fou c'est que le timing de ces transports était réglé comme du papier à musique. Après repérage, il semblait

facile pour un commando terroriste de se poster sur un pont pour allumer au lance-roquettes le convoi. La commission, qui a auditionné Rousselet, demande «*de réduire la prévisibilité des transports de matière radioactive*», en rendant «*plus aléatoires les dates et horaires de départ et les itinéraires*». Que du bon sens.

Limiter le recours à la sous-traitance

CGT en tête, les syndicats dénoncent depuis des années «*le recours massif à la sous-traitance*» qui entraîne une perte de savoir-faire des exploitants et met en jeu cette fois la sûreté intrinsèque des centrales. Au vu du retour d'expérience calamiteux des réacteurs EPR de Flamanville, dans la Manche, et d'Olkiluoto, en Finlande, et de certains incidents spectaculaires comme la chute du générateur de vapeur de la centrale de Paluel en 2016, le rapport recommande «*de favoriser la réintégration des compétences*».

Réduire le principe d'«exclusion de rupture»

Après le scandale des «irrégularités» de l'usine Areva du Creusot (Saône-et-Loire) et les nombreux défauts constatés sur la cuve et les soudures de l'EPR de Flamanville, plus question que les exploitants se retranchent derrière le principe de «*l'exclusion de rupture*» qui voudrait que la pièce métallurgique est trop importante pour casser. Les députés ne veulent plus de ce «*dogme*» dont l'ASN a pointé les limites à de nombreuses reprises. Ils veulent «*réduire au strict minimum*» ce principe d'exclusion de rupture. C'est heureux car si ça casse, c'est la fuite radioactive assurée.

Fermer les réacteurs vieillissants

Mais en matière de sûreté, le plus grand danger c'est le «*vieillissement*» des installations qui entraîne corrosion, altération et fragilité. La commission demande donc «*un calendrier de fermeture des réacteurs en fonction de critères de sûreté et de sécurité*» post-Fukushima. Utile contribution au moment où le gouvernement doit dire, à l'issue du débat sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), combien (17 à 20) et quels réacteurs devront fermer d'ici 2035 pour atteindre les 50 % de nucléaire dans le mix électrique prévu par la loi de transition énergétique.

Programmer le démantèlement des réacteurs

Il faudra bien démanteler les réacteurs fermés et c'est un défi que seuls les robots peuvent relever(http://www.liberation.fr/futurs/2016/04/06/demantelement-le-bras-de-fer-du-nucleaire_1444443). Aussi, la commission a des doutes sur les assurances d'EDF qui assure pouvoir déconstruire sans soucis ses 58 réacteurs à eau pressurisée avec seulement 24 milliards d'euros provisionnés. Elle recommande de «*contraindre les exploitants*» à provisionner ses charges de démantèlement «*par réacteur*» et non plus au global. Et veut «*un programme prévisionnel*» précis des réacteurs à démanteler.

Privilégier l'entreposage «à sec» des combustibles

La Commission Pompili a demandé à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) si l'entreposage à sec(http://www.liberation.fr/france/2018/06/11/en-france-l-entreposage-a-sec-des-coeurs-nucleaires-n-est-plus-un-tabou_1658055) – dans des silos – pouvait être une alternative au refroidissement des combustibles usés en piscine, privilégié depuis toujours en France. Au vu de la réponse, elle estime l'entreposage à sec déjà adopté par plusieurs pays plus sûr et moins cher. Verdict : il faudra «*envisager chaque fois que possible le refroidissement à sec des combustibles usés*».

Etudier des alternatives à Cigéo

Le projet de stockage profond des déchets les plus radioactifs à Bure, dans la Meuse, continue à susciter inquiétudes et opposition, sans parler des affrontements réguliers entre zadistes et forces de l'ordre. Aussi, tout en reconnaissant que c'est «*la moins mauvaise solution*» comme l'a dit Nicolas Hulot, la commission d'enquête appelle «*à la poursuite de l'étude de solutions alternatives*»...

Renforcer le contrôle démocratique

Enfin, Barbara Pompili veut plus de contrôle citoyen sur un monde nucléaire qui pour être heureux, aime vivre caché et dans l'entre-soi du puissant Corps des Mines. Si l'indépendance de l'ASN est «*incontestable*», elle y veut plus «*d'experts indépendants*», comme à l'IRSN ou à l'Andra (l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs). Elle aimerait aussi voir le gendarme du nucléaire «*appliquer avec fermeté*» ses pouvoirs de sanction, avec amendes financières. Mais plus de contrôle démocratique passe par plus de contrôle de la part des députés. Or Barbara Pompili dit s'être «*heurtée trop souvent au secret-défense*». Elle aimerait bien obtenir

«une *délégation parlementaire au nucléaire civil*» dont les membres «*auraient accès aux informations classifiées*». Il appartient maintenant au gouvernement de dire si ce rapport fera date ou s'il sera rangé comme beaucoup d'autres sur une étagère par l'Etat nucléaire.

Jean-Christophe Féraud (<http://www.liberation.fr/auteur/12612-jean-christophe-feraud>)